

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
3^e séance
tenue le
mardi 3 octobre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3^e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.3
8 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

DEBAT GENERAL

1. M. AHMED (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) dit que l'évaluation la plus récente des résultats de l'économie mondiale et les prévisions à court terme élaborées par le Département des affaires économiques et sociales internationales n'indiquent aucun changement important dans les tendances générales de l'économie mondiale depuis la publication l'été dernier de l'Etude sur l'économie mondiale, 1989. On a constaté toutefois une certaine évolution des perspectives des différents groupes de pays. La croissance économique des grands pays industriels a été plus vigoureuse que prévu en 1989 tandis que celle de plusieurs grands pays en développement semble s'être considérablement ralentie. Les pays à économie planifiée connaissent également un ralentissement. On prévoit que la production mondiale excédera légèrement 3 % en 1989 - c'est-à-dire qu'elle augmenterait plus lentement qu'en 1988 tout en dépassant la moyenne de 2,9 % enregistrée durant la période 1981-1987. L'expansion remarquable du commerce international, qui a atteint 7 % en 1989 après avoir augmenté de 8,5 % l'année précédente, est un signe de la vigueur renouvelée de l'économie mondiale.

2. Il est vraisemblable que la croissance des pays à économie de marché diminuera pour être ramenée à environ 3 % en 1989, par suite des efforts que ces derniers ont entrepris pour maîtriser l'inflation, et qu'elle sera de 2,5 % en 1990. Les craintes de récession suscitées par la crise du marché boursier en 1987 semblent s'être dissipées; les analystes s'accordent à prévoir un ralentissement progressif, ce qui laisse à penser que la longue phase d'expansion qui s'est amorcée en 1982 se poursuivra en 1990.

3. On s'attend à ce que la croissance des pays socialistes d'Europe de l'Est soit plus faible que prévu en 1989. Dans ces pays comme en Union soviétique, la production, qui enregistre un taux de croissance de 2,5 %, est très inférieure au niveau de 4 % de 1988. La production agricole s'est améliorée par rapport à l'année précédente mais la production industrielle, entravée par les problèmes structurels existants, les réformes économiques n'ayant pas encore produit des résultats importants, est loin d'atteindre les objectifs annuels fixés par le plan. Des pressions inflationnistes ont fait leur apparition dans un certain nombre de pays. En ce qui concerne les perspectives d'avenir de ces économies, la question est de savoir si l'on pourra assurer une transition sans heurt vers de nouvelles structures et organisations. Une meilleure intégration dans l'économie mondiale pourrait jouer un rôle très important à cet égard.

4. La croissance des pays en développement a également été plus lente que prévu en 1989, se situant aux alentours de 2,5 %, soit un taux inférieur à celui de 1988. La croissance économique des pays de l'Asie de l'Est et du Sud a marqué le pas, de même que celle de la Chine, mais celle des pays asiatiques, qui connaissent une phase d'expansion rapide, demeure élevée par rapport au reste du monde. Quelques-uns d'entre eux sont parvenus à réduire l'écart qui les sépare des

(M. Ahmed)

pays développés mais c'est encore en Asie que l'on trouve le plus grand nombre de personnes vivant dans le dénuement le plus absolu. Par ailleurs, rares sont les pays dont la croissance avait été faible ou nulle ces dernières années - notamment en Amérique latine et en Afrique - qui n'ont pas réussi à améliorer leurs résultats en 1989. L'économie des pays d'Amérique latine étant en pleine décélération et les taux de croissance des pays d'Afrique ne progressant que faiblement, le revenu par habitant a de nouveau diminué dans ces deux régions, enregistrant une baisse de 1 % par an depuis près de 10 ans. Les espoirs d'une amélioration de leurs perspectives à court terme demeurent par ailleurs très faibles.

5. Un des principaux obstacles à la reprise de la croissance est la persistance de la crise de la dette; le volume des sorties nettes de capitaux en provenance des pays lourdement endettés a atteint le chiffre record de 38,5 milliards de dollars en 1988, comprimant fortement les importations et entraînant une baisse sérieuse du niveau des investissements. La politique d'ajustement imposée à ces pays a en outre provoqué de nombreux drames personnels, engendré une régression sur le plan social et entraîné une certaine instabilité politique.

6. Plusieurs faits nouveaux survenus dans le domaine des politiques montrent que l'on reconnaît que la solution réside dans une réduction considérable de la dette et du service de la dette tant pour les pays à faible revenu que pour les pays à revenu intermédiaire, assortie toutefois de mesures de suivi. Ainsi, les résultats récemment obtenus en Afrique ont montré qu'il y avait encore beaucoup à faire pour mettre réellement en oeuvre les propositions du Sommet de Toronto en faveur des pays à faible revenu. Les initiatives récentes prises en faveur des pays à revenu intermédiaire, dans lesquelles le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont joué un rôle essentiel, sont les bienvenues. Toutefois, il n'est pas précisé dans quelle proportion on prévoit de réduire la dette, et l'on s'accorde à penser que les 29 milliards de dollars des Etats-Unis qui doivent être libérés dans le cadre de cette nouvelle stratégie ne permettront de diminuer que faiblement le service de la dette des pays lourdement endettés.

7. Il faudrait reconnaître que la crise de la dette n'est pas seulement une question financière mais qu'elle paralyse une grande partie de l'économie mondiale. Les organismes des Nations Unies se sont efforcés ces dernières années d'en démontrer le coût réel en termes de malnutrition, de mortalité infantile et de souffrances humaines, phénomènes liés à la baisse des niveaux de vie des pays lourdement endettés. Il importe de bien se rendre compte que ce qui est en jeu, ce ne sont pas seulement les taux d'intérêt mais également les taux de mortalité infantile.

8. Il est donc urgent de mobiliser des ressources internationales supplémentaires pour réussir à faire passer les pays concernés d'un ajustement rigoureux à un développement durable. Les ressources devant être fournies par les institutions multilatérales en vue de réduire la dette doivent uniquement servir à financer le développement, compte tenu en particulier de la tendance enregistrée récemment au transfert inverse net des ressources au niveau multilatéral. L'augmentation rapide et substantielle des quotas du FMI devrait renforcer les ressources du Fonds

(M. Ahmed)

destinées à réduire la dette. M. Ahmed appelle également l'attention sur les propositions, telles que celles qui figurent dans l'Etude sur l'économie mondiale, 1989, relatives à la création d'un nouveau mécanisme international homogène, équitable et efficace ayant pour objet de résoudre le problème de la dette une fois pour toutes.

9. Encore plus inquiétant que les résultats actuels est le pronostic pour les années à venir. Selon les projections à moyen terme du Département, de la CNUCED, de la Banque mondiale et du FMI, il est peu probable, compte tenu des politiques et tendances actuelles de l'économie mondiale, que la situation en Afrique et en Amérique latine s'améliore sensiblement avant la fin des années 90. Plus de la moitié des pays en développement, soit une population dépassant 1 milliard de personnes, continueront à voir leur revenu par habitant stagner ou décliner et leur situation sociale se détériorer pendant de nombreuses années encore. La communauté internationale ne peut ni oublier les répercussions socio-politiques de ces perspectives ni demeurer impassible devant ces dernières. Stagnation économique, chômage croissant et inflation incontrôlée ont créé ces dernières années un climat d'instabilité et de désespoir dans de nombreux pays. Lorsqu'ils se conjuguent à une croissance démographique rapide et, partant, à la jeunesse des populations, ces facteurs négatifs ont tendance à engendrer une culture de violence. Les retombées internationales prennent de multiples formes, dont d'importantes migrations transfrontière et une recrudescence du terrorisme et du crime. Pratiquement plus aucun pays n'est à l'abri de ces effets.

10. La communauté internationale a la capacité et la possibilité d'inverser ces tendances négatives. On a constaté depuis deux ans une amélioration remarquable du climat international. Les tensions entre les grandes puissances se sont atténuées. Les conflits régionaux s'apaisent, l'Est et l'Ouest se rapprochent. La paix semble régner partout.

11. La question primordiale qui se pose néanmoins en cette dernière décennie du siècle est de savoir si cette paix peut durer ou si elle sera éphémère. Des menaces se profilent de tous les côtés. Il se pourrait que les prochaines causes de conflits soient la concurrence entre les nations, les rivalités idéologiques ou les différences ethniques. Dans les pays en développement en particulier, ces facteurs ne font qu'exacerber les tensions sous-jacentes engendrées par le syndrome du sous-développement et de la pauvreté chronique. Il reste à savoir si, dans la recherche d'une paix durable, les diverses nations pourront étayer cette paix en accroissant leur prospérité, si de vastes secteurs de la population mondiale plongés dans la pauvreté et le désespoir pourront être intégrés dans une économie mondiale en pleine croissance ou s'ils seront laissés pour compte, sources de nouvelles tensions et de nouveaux conflits.

12. L'évolution actuelle des relations internationales n'aurait pas été possible si les grandes puissances n'avaient, fait sans précédent, cherché un compromis. Elles ont pris d'importantes mesures en matière de désarmement, tenté de résoudre les conflits régionaux et cherché à renforcer la confiance, créant ainsi un nouvel esprit de coopération et donnant un élan irrésistible à la paix.

(M. Ahmed)

13. C'est l'occasion historique d'étendre aux domaines économique et social l'état d'esprit qui règne dans le domaine politique. Les pays développés ont certes la plus grande part de responsabilité à cet égard, mais les pays en développement devront également faire preuve d'un esprit nouveau et ouvert. Chaque pays ou groupe de pays doit se demander ce qu'il peut faire pour renforcer la coopération économique internationale en faveur du développement au lieu de se demander ce que les autres peuvent faire dans ce but. Chaque année, un nombre croissant de problèmes à caractère universel oblige la communauté internationale à coopérer à la recherche de solutions. Les menaces qui pèsent sur l'environnement, le trafic illicite de drogues et le terrorisme n'en sont que les exemples les plus frappants. Pour être moins évidentes, les menaces qui pèsent sur l'environnement économique international - problème de la dette, déséquilibres structurels, pauvreté et stagnation généralisées dans le monde en développement - n'en sont pas moins graves. A une époque où les nations et où les questions qui se posent sont de plus en plus interdépendantes, la coopération et la solidarité internationales ne sont plus seulement des impératifs moraux mais des facteurs indispensables à la survie et au bien-être de l'humanité.

14. Le but de cette coopération ne peut être autre que la reprise d'une croissance et d'un développement soutenus. Les politiques, tant au niveau national qu'international, doivent être conçues de manière à s'assurer que la croissance des pays développés et en développement n'est pas seulement rationnelle et viable sur le plan écologique mais qu'elle repose sur une base suffisamment large afin de profiter à tous les pays et à tous les groupes de population et d'ouvrir une brèche dans le sous-développement et la pauvreté chronique. La pauvreté dans une ère d'abondance défie tout sentiment de justice économique.

15. A une époque où les conditions matérielles et sociales continuent à s'améliorer dans de nombreuses régions du monde, le problème de l'élimination de la pauvreté demeure primordial. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (A/44/467) indique que le nombre de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté absolu dans la majeure partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine a dépassé le milliard au milieu des années 80. Dans les pays en développement, une personne sur deux ne reçoit toujours pas de ration alimentaire minimale adéquate et ne peut satisfaire des besoins non alimentaires essentiels à une existence tolérable. Fait plus préoccupant encore, la situation s'est encore aggravée dans les deux continents en développement au cours de la deuxième moitié de la décennie. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne le rôle crucial que joueraient une économie mondiale en expansion et l'application au niveau international de politiques visant à renverser cette situation.

16. Il faudrait, pour créer un environnement économique international stable et plus favorable, renforcer la coordination des politiques multilatérales dans le cadre d'une structure qui permettrait de gérer l'interdépendance des pays au niveau mondial. La notion de sécurité économique internationale est particulièrement pertinente à cet égard. Tout laisse à penser que cette nécessité, qui se fait sentir depuis longtemps, attirera de plus en plus l'attention des gouvernements au cours des prochaines années.

(M. Ahmed)

17. Un système international d'échanges commerciaux multilatéraux, libre et qui s'ouvrirait progressivement, permettant ainsi aux pays en développement d'accroître le volume de leurs exportations, est une condition sine qua non de la bonne santé et de la vigueur de l'économie mondiale. Il faut résister aux tentations du protectionnisme - qui réapparaît sous des formes déguisées - du commerce administré, du bilatéralisme et des blocs commerciaux. La série actuelle de négociations commerciales multilatérales qui se déroulent sous l'égide du GATT devrait étendre les principes du libre échange et garantir l'accès à tous les secteurs de l'économie mondiale, sous une surveillance adéquate et dans le cadre d'un système commercial international renforcé.

18. Si un environnement économique international stable et plus favorable est indispensable à une croissance soutenue, les pays en développement doivent de leur côté redoubler d'efforts pour restructurer leurs économies et mobiliser leurs ressources humaines et matérielles en vue d'accélérer leur développement. Il a été prouvé que les investissements en capital humain - nutrition, santé, éducation, logement et politiques démographiques rationnelles - sont extrêmement rentables en termes économiques. De même, il serait possible de canaliser l'énergie créatrice vers le développement en créant un environnement favorable sur les plans institutionnel et politique, ce qui permettrait à l'esprit d'entreprise de s'épanouir tant dans le secteur privé de l'économie que dans le secteur public.

19. Une croissance plus forte et l'élimination de la pauvreté sont également essentielles pour préserver l'environnement, car dans les pays en développement, c'est la pauvreté qui est la principale source de pollution et de dégradation de l'environnement. Dans aucun pays, la croissance économique ne doit se faire au détriment de l'environnement. L'humanité doit changer ses modes de pensée, de vie et ses institutions pour rendre ce dernier plus sûr. Le monde entier est désormais conscient de la menace que constitue un environnement vicié pour la survie de la civilisation moderne. Malheureusement, les gouvernements n'ont pas encore pris les mesures concrètes et politiques adéquates qui garantiraient un environnement sain. Les préoccupations écologiques ne doivent pas être considérées comme un obstacle au développement. Au contraire, il est possible à la fois de protéger l'environnement et de favoriser le développement en recherchant de nouvelles technologies, en adoptant de nouvelles méthodes et en utilisant mieux les ressources afin d'éliminer les sources de pollution découlant du sous-développement et de la pauvreté. La conférence des Nations Unies qu'il est proposé de tenir sur le thème de l'environnement et du développement pourrait sensibiliser la communauté internationale à cette question importante et l'amener à adopter d'un commun accord les politiques et mesures indispensables dans ce domaine.

20. Les débats sur la stratégie internationale du développement et la prochaine session extraordinaire permettront sans doute d'asseoir la coopération au service du développement sur des bases nouvelles et solides au cours de la décennie à venir. Lors des deux dernières sessions du Comité préparatoire, des progrès encourageants ont été réalisés quant à l'orientation générale et la structure de cette nouvelle stratégie. En établissant des directives et des principes directeurs en matière de coopération économique, la session extraordinaire devrait également relancer le débat sur la stratégie en question.

(M. Ahmed)

21. En ce qui concerne les femmes et le développement, outre l'analyse des programmes interorganisations qui a été présentée au Comité du programme et de la coordination, le Département a consacré tout un chapitre de l'Etude sur l'économie mondiale, 1989 aux aspects économiques de la condition des femmes et à la contribution de ces dernières au développement économique. Ce chapitre décrit, dans ses grandes lignes, la nature et l'importance de la participation des femmes aux activités économiques ainsi que les moyens de les amener à exercer leur droit à participer plus complètement aux activités économiques dans différents secteurs - agriculture, industrie et services. Sur la demande du Conseil économique et social, le Département doit rédiger un autre chapitre sur les femmes et le développement pour l'Etude de 1990.

22. Le Département doit présenter à la prochaine session du Comité préparatoire une mise à jour du rapport sur les perspectives socio-économiques d'ensemble de l'économie mondiale d'ici à l'an 2000. Cette mise à jour comprendra des scénarios novateurs reposant sur les projections à long terme les plus récentes, couvrira des secteurs tels que l'agriculture et l'industrie de manière plus détaillée et présentera une vue à long terme de la situation socio-économique mondiale. Cette mise à jour et l'additif au rapport sur la situation sociale dans le monde devant être présenté au Conseil économique et social à sa première session ordinaire en 1990, devraient permettre de se faire une vue d'ensemble des liens qui existent entre les aspects économiques et sociaux du développement.

23. Malgré les nombreuses épreuves que traversent divers pays sur le plan socio-économique, la Commission se réunit à un moment favorable. Grâce à ses délibérations, elle ouvrira la voie à un dialogue fructueux au cours duquel les participants chercheront à réaliser, dans un esprit de coopération, un monde meilleur pour tous.

24. M. RAZALI (Malaisie) déclare, au nom du Groupe des 77, qu'à la veille du XXI^e siècle l'humanité doit faire face à une situation mondiale qui, bien que hautement complexe et incertaine, offre une occasion unique de donner un nouvel élan à la coopération internationale dans le domaine du développement économique. Il convient de renforcer l'amélioration intervenue dans le climat politique international en trouvant rapidement des solutions durables aux principaux problèmes économiques et sociaux internationaux, en particulier ceux des pays en développement.

25. Les problèmes économiques et connexes actuels ne peuvent être résolus que si les nations agissent de concert. Aucun pays ou groupe de pays, aussi puissant soit-il, ne peut échapper en s'isolant aux conséquences des problèmes socio-économiques et environnementaux à l'échelle du monde. Il est clair qu'une approche générale multilatérale et concertée est essentielle pour trouver et financer des solutions durables aux problèmes contemporains. A cet égard, les pays en développement ont eu l'occasion d'échanger leurs vues et de formuler leurs positions lors de la Réunion ministérielle extraordinaire du Groupe des 77, tenue en juin à Caracas, et lors de la neuvième Réunion au sommet des chefs d'Etat et de

(M. Razali, Malaisie)

gouvernement des pays non alignés, qui s'est achevée récemment, en septembre, à Belgrade. Lors de ces réunions, les pays en développement ont examiné la situation économique internationale et pris note des mutations rapides de l'économie mondiale. Parallèlement, ils ont clairement manifesté le désir de collaborer de façon constructive avec les pays développés à la recherche de solutions aux divers problèmes auxquels ils se heurtaient.

26. A la veille d'une nouvelle époque et d'une nouvelle décennie, les perspectives des pays en développement restent sombres et incertaines. Le climat international est défavorable au développement et de nombreux gouvernements entreprennent de vastes réformes qui ont souvent un coût politique et social très élevé sur le plan intérieur. Au moment même où ils prennent des mesures positives pour relancer leur croissance économique et leur développement, les pays en développement sont témoins d'une transformation du système économique mondial qu'illustrent l'accord commercial intervenu entre les Etats-Unis et le Canada, la création d'un marché européen unifié en 1992 et l'intégration des économies planifiées de l'Europe de l'Est dans le système commercial multilatéral. Les pays en développement doivent rester vigilants afin de veiller à ne pas être marginalisés par cette évolution.

27. Les pays en développement continuent d'être minés par le problème de la dette extérieure, qui a augmenté de 9 milliards de dollars en 1988, atteignant 1 032 milliards de dollars. La crise de l'endettement doit être résolue en s'appuyant sur le partage des responsabilités entre gouvernements débiteurs, gouvernements créditeurs et banques commerciales. Le Groupe des 77 a à plusieurs reprises appelé à une réduction importante de la dette et du service de la dette des pays en développement, ainsi qu'à l'injection de nouvelles ressources financières importantes correspondant à leurs besoins économiques. Le Groupe des 77 se félicite des faits nouveaux positifs intervenus à cet égard, notamment du plan Brady, qui a expressément reconnu que la crise de l'endettement pouvait être résolue sur la base préconisée par le Groupe des 77. Ce plan doit être élargi en vue de couvrir les pays à revenu intermédiaire, les pays dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure, les pays à faible revenu et les pays les moins avancés en dehors de l'Afrique subsaharienne. En dépit des mesures opportunes prises par certains gouvernements pour annuler les dettes de certains pays les moins avancés, de nouvelles initiatives multilatérales et bilatérales sont nécessaires pour faire face à la crise. La reprise du développement nécessite aussi que des ressources financières soient fournies aux pays en développement à des conditions favorables.

28. Il est également urgent d'étudier les questions monétaires et financières, ainsi que les questions relatives au commerce et au développement, qui sont interdépendantes. Il faut mettre un terme au transfert négatif net de ressources en provenance des pays en développement et renverser cette tendance. Les pays développés devraient encourager leurs nationaux à accroître leurs investissements dans les pays en développement.

29. Il convient d'améliorer le système commercial international et de le rendre mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement en matière de commerce et de développement. On ne soulignera jamais assez l'importance des

(M. Razali, Malaisie)

Négociations d'Uruguay qui sont en cours, en tant qu'élément faisant partie intégrante du renforcement dudit système. Il faut accorder l'attention qu'elles méritent - ce qui n'a pas été le cas dans le passé - aux questions qui intéressent particulièrement les pays en développement. Les nouvelles questions qui intéressent les pays développés, comme les échanges dans le secteur des services ou les droits de propriété intellectuelle, ne doivent pas être privilégiées aux dépens d'autres questions plus traditionnelles. Il faut parvenir à un résultat équilibré se traduisant par l'amélioration des perspectives d'exportation pour les pays en développement, conformément à leurs besoins et aspirations en matière de commerce et de développement. Les pays développés doivent respecter les engagements pris à Punta del Este et lors de l'examen à mi-parcours des Négociations d'Uruguay, à Montréal, concernant le statu quo et le démantèlement des mesures restreignant ou faussant les échanges. Le Groupe des 77 souligne aussi l'importance du traitement préférentiel, non réciproque et non discriminatoire des pays en développement dans le cadre du commerce international.

30. Le Groupe des 77 se félicite de ce que le Fonds commun soit devenu opérationnel, les pays en développement ayant été étroitement associés à sa création, et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à assurer son bon fonctionnement. Le Groupe continue de considérer comme une priorité la recherche de moyens permettant d'atteindre les objectifs du programme intégré pour les produits de base.

31. Les innovations technologiques et scientifiques récentes n'ont la plupart du temps pas bénéficié aux pays en développement, ce qui a eu pour effet d'accentuer les disparités entre eux et les pays développés. Ces derniers doivent s'engager à procéder à un véritable transfert de technologie et à éliminer les obstacles à ces transferts. Les pays en développement sont conscients qu'il leur faut mettre au point leurs systèmes propres, mais ils ont besoin de l'assistance des pays développés. En conséquence, il convient d'appuyer pleinement le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, dont les résultats ne sont toujours pas à la hauteur des espérances.

32. Etant donné les handicaps structurels continus et la détérioration de la situation économique et sociale dans les pays les moins avancés, la communauté internationale doit participer activement à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit avoir lieu en 1990.

33. La situation pénible de certains pays en développement a été aggravée par des catastrophes naturelles : il a fallu consacrer des ressources précieuses et limitées à la réparation des dégâts causés par des phénomènes comme les infestations acridiennes. Tous les pays devraient donc au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale appuyer pleinement la proclamation de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles ainsi que le programme d'activités organisées dans le cadre de la Décennie, en particulier celles en faveur des pays en développement exposés aux catastrophes.

(M. Razali, Malaisie)

34. Lors de la Réunion ministérielle extraordinaire du Groupe des 77 et de la neuvième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, les pays en développement ont approuvé nettement l'idée d'établir un cadre international visant à revivifier la croissance et le développement, dont témoignent la nouvelle stratégie internationale du développement et la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la revitalisation de la croissance économique et du développement des pays en développement. Lors de la session extraordinaire, le Groupe des 77 s'efforcera de parvenir à un accord avec les pays développés concernant les modes d'action permettant de trouver une solution rapide à certains des problèmes les plus urgents des pays en développement. La session constituera la prochaine véritable occasion de reprendre concrètement le dialogue Nord-Sud. L'élaboration de la stratégie internationale du développement, quant à elle, aidera à atteindre les objectifs à long terme et fournira un cadre cohérent pour la coopération internationale. Il est regrettable que les progrès réalisés à cet égard soient lents, car la session extraordinaire doit avoir lieu dans six mois.

35. Le projet final de la stratégie internationale du développement doit mettre l'accent sur quatre grandes questions qui n'ont pas été couvertes par les stratégies précédentes : la crise de la dette extérieure, l'élimination de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines et les produits de base. Il convient aussi de prêter attention à la situation précaire des pays les moins avancés. Le Groupe des 77 regrette qu'il ait été impossible au cours des récentes négociations de parvenir à un accord sur le projet et le cadre dudit document, en particulier après que le Groupe et la Communauté européenne aient collaboré de façon constructive en vue d'atteindre cet objectif. L'inertie et le manque d'enthousiasme des autres groupes est inexplicable.

36. Au cours de sa Réunion ministérielle extraordinaire, le Groupe des 77 a réaffirmé qu'il était attaché au renforcement de la coopération internationale en vue de protéger l'environnement. A cette fin, il convient de faire un effort au niveau mondial et d'aborder tous les aspects du problème dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il est énoncé clairement dans la Déclaration de Caracas que le concept de développement durable doit nécessairement aller de pair avec les efforts visant à répondre aux besoins des populations des pays en développement et le maintien de niveaux de croissance suffisants pour atteindre les objectifs sociaux et économiques et améliorer la qualité de la vie dans un environnement sain, sûr et propre. Cette notion ne doit pas servir de prétexte pour poser de nouvelles conditions dans le cadre des politiques des institutions multilatérales de développement et de financement. La pauvreté et la détérioration de l'environnement étant étroitement liées, la protection de l'environnement doit être considérée comme faisant partie intégrante du processus de développement.

37. Le Groupe des 77 se félicite de la décision du Comité de haut niveau chargé d'examiner la coopération technique entre pays en développement réaffirmant la pertinence du Plan d'action de Buenos Aires et regrette l'insuffisance de l'appui financier fourni aux projets de CTFD.

(M. Razali, Malaisie)

38. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en octobre 1989, sa contribution devrait être dûment reconnue, conformément à la résolution 43/183 de l'Assemblée générale, adoptée sur l'initiative du Groupe des 77.

39. Il est important de résoudre les questions économiques essentielles par des moyens démocratiques. Il convient de consulter les pays en développement sur les questions mondiales qui les concernent et de prendre en compte leurs besoins. Le Groupe des 77 souligne le rôle crucial que joue l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le renforcement de la coopération internationale en élaborant des solutions multilatérales aux problèmes économiques et sociaux de portée internationale.

40. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'attitude de son pays à l'égard des activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement et de coopération économique, conformément à la nouvelle pensée politique en URSS, vise à participer pleinement à l'économie mondiale et à trouver des solutions aux problèmes économiques extérieurs. Dans le cadre du processus de démocratisation des relations économiques extérieures du pays, toutes les entreprises et les coopératives soviétiques ont été autorisées à participer à des opérations économiques extérieures indépendantes. Des mesures sont prises en vue d'introduire des réglementations tarifaires efficaces ainsi qu'un système moderne de statistiques douanières et de passer progressivement à la convertibilité du rouble. La législation sur les coentreprises est en cours d'amélioration, et l'on étudie la création de zones franches dans certains domaines. On espère que des accords qui encouragent et protègent les investissements imprimeront un nouvel élan aux relations économiques extérieures de l'Union soviétique.

41. Il convient, du fait des progrès techniques et des problèmes environnementaux, démocratiques et économiques qui s'étendent, de repenser les politiques économiques mondiales. Les indicateurs macro-économiques apparemment favorables relevés dans certains pays sont annulés par de graves déséquilibres dans le domaine des échanges commerciaux et des finances. Malgré les progrès enregistrés par les pays développés et la croissance économique raisonnable des nouveaux pays industrialisés, les pays en développement continuent de faire face à des problèmes économiques qui, s'ils persistent, peuvent constituer une sérieuse menace à la stabilité politique et économique. L'Union soviétique appuie les propositions visant à améliorer l'économie mondiale qui ont été énoncées lors du Sommet des pays non alignés à Belgrade et accueille favorablement la Déclaration de Caracas.

42. Les efforts faits par les pays en développement, dont certains ont atteint des niveaux d'exportation records, sont viciés par leur endettement extérieur massif, qui dépasse 1 300 milliards de dollars. En 1988, le flux net de ressources financières en provenance des pays du tiers monde s'est élevé à 50 milliards de dollars. Les durs expédients économiques que certains pays du tiers monde ont été contraints d'adopter ont entraîné des situations sociales et politiques instables, accompagnées de problèmes potentiellement explosifs - pauvreté, faim, mortalité infantile et maladie. Comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son rapport sur

(M. Zvezdin, URSS)

l'activité de l'Organisation, "l'amélioration du climat politique mondial peut se révéler précaire si la conjoncture économique reste mauvaise pour la majorité de la population du globe".

43. A la suite des initiatives visant à réduire la gravité du problème de la dette extérieure annoncées par M. Gorbatchev à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, la délégation soviétique lance un appel en vue d'un dialogue international constructif et non idéologique visant à rechercher les différentes solutions possibles. L'Union soviétique est prête à appuyer les initiatives multilatérales qui visent à appliquer les propositions du "Groupe de Rio", à établir des contacts avec le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à participer activement aux consultations sur ce problème, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'à l'extérieur.

44. Une solution fondamentale de la crise d'endettement ne pourra être trouvée que si la communauté internationale ne ménage aucun effort en vue de surmonter les problèmes du sous-développement. La délégation soviétique estime que l'assistance économique ne doit pas être liée à des considérations politiques et que la coordination entre Etats devrait être élargie. En 1988, l'Union soviétique a accordé aux pays en développement une aide s'élevant à 19,9 milliards de dollars, soit 1,4 % de son PNB. Elle a alloué 0,21 % de son PNB aux pays les moins avancés. Par ailleurs, l'Union soviétique participe de plus en plus aux programmes d'assistance multilatéraux organisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

45. Faire respecter le principe du désarmement en faveur du développement, qui a été débattu au cours des entretiens de haut niveau entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, permettrait de libérer des ressources colossales qui serviraient au développement économique et social et au règlement des problèmes environnementaux. A la dernière session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a annoncé son intention de passer d'une économie de l'armement à une économie de désarmement. Afin de tirer parti de l'expérience internationale en la matière, la délégation soviétique a demandé à tous les Etats, en particulier aux grandes puissances militaires, de présenter à l'Organisation des Nations Unies leurs plans nationaux de conversion. Il est important par ailleurs de créer un groupe scientifique chargé d'étudier les problèmes de conversion d'une manière générale et au niveau de chaque pays et région.

46. Etant donné la gravité de la situation sur le plan de l'environnement, la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 revêt une importance exceptionnelle et celle-ci devrait se tenir au niveau le plus élevé. Il est nécessaire d'élaborer des règlements et des principes régissant la conduite des Etats en ce qui concerne les questions environnementales, d'étudier les questions de surveillance, d'évaluation et de prévision des menaces écologiques et d'aider à prévenir les catastrophes. L'initiative opportune et utile de la Tchécoslovaquie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine vise à étendre la coopération dans ce domaine. Pour mieux faire face aux catastrophes

(M. Zvezdin, URSS)

écologiques, il serait utile de créer un centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence et un laboratoire spatial international chargé de surveiller les processus naturels.

47. L'Union soviétique remercie tous ceux qui lui ont fourni une assistance à la suite du tragique tremblement de terre survenu en Arménie en décembre 1988 et souligne l'importance des activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de secours en cas de catastrophe. L'Union soviétique souhaite participer activement à la décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et consacrera des ressources scientifiques et matérielles à ce projet par le biais de l'Institut international sur la théorie de la prévision des tremblements de terre qui a été créé par l'Académie des sciences soviétique. On pourrait améliorer la prévention des catastrophes naturelles en transformant le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe en un centre international pour l'échange d'informations et de données d'expérience en matière de prévision et de prévention des catastrophes naturelles et en coordonnant les efforts internationaux en matière de secours. Les textes relatifs à la décennie pourraient être également modifiés en vue de couvrir les principaux accidents industriels.

48. L'Union soviétique est convaincue que la solution des problèmes économiques et environnementaux potentiellement explosifs, qui menacent la sécurité économique de tous les Etats sans exception, réside dans un dialogue international qui équilibre les intérêts des Etats et accorde la priorité aux valeurs humaines universelles. C'est sur cette conviction que repose l'approche soviétique de la question de la sécurité économique internationale telle qu'elle figure dans les résolutions de l'Assemblée générale et les rapports du Secrétaire général (A/44/217). Les participants à la Conférence au sommet des pays non alignés à Belgrade sont parvenus à des conclusions similaires, à savoir que les intérêts de tous les groupes de pays devraient être pris en compte en vue de formuler des stratégies économiques au niveau mondial. La délégation soviétique note avec intérêt la proposition récente des dirigeants du Venezuela, de l'Egypte, de l'Inde et du Sénégal visant à tenir des consultations de haut niveau sur les problèmes économiques environnementaux dans le cadre du dialogue "Nord-Sud".

49. La gamme des intérêts communs est suffisamment vaste pour servir de base à la coopération, en particulier au sein du système des Nations Unies et par l'intermédiaire de celui-ci. Cette reconnaissance des intérêts communs explique la façon dont l'Union soviétique envisage les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement, qui sera essentielle pour trouver les moyens de gérer l'interdépendance de façon stable et d'accroître les capacités prévisionnelles et la prise en considération du principe des avantages mutuels dans les affaires économiques mondiales. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale apportera une précieuse contribution à l'élaboration d'un consensus et de recommandations en la matière, en particulier en ce qui concerne la revitalisation de la croissance économique dans les pays en développement.

(M. Zvezdin, URSS)

50. La délégation soviétique estime que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle accru dans le traitement des crises de l'économie mondiale et se félicite à cet égard de la résolution 1989/85 adoptée par le Conseil économique et social sur l'identification rapide, l'analyse et l'observation des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale. La haute qualité des documents analytiques établis au sein du système des Nations Unies montre bien que celui-ci pourrait devenir un centre de pensée et de prévision économique internationale. Comme M. Gorbatchev l'a indiqué dans sa déclaration à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, l'Organisation a de plus en plus fait preuve de sa capacité d'agir comme centre international unique au service de la paix et de la sécurité. Cette renaissance pourrait très bien se manifester pleinement dans le domaine économique.

51. M. EL GHOUAYEL (Tunisie) dit que les gouvernements des pays créanciers ainsi que les institutions financières multilatérales sont appelés à se pencher d'urgence sur le problème de la dette extérieure. Si la croissance économique et le progrès social, scientifique et technologique des pays industrialisés à économie de marché restent sans précédent, il n'en demeure pas moins que, à plus long terme, cette évolution risque d'affecter le développement mondial. L'interdépendance demeure un phénomène mal assumé par les Etats et n'a guère de sens si l'on considère les déséquilibres, les inéquités, le protectionnisme et le quasi-unilatéralisme qui caractérisent le processus de prise de décisions. Cela étant, la nécessité de réaliser l'intégration économique régionale est de plus en plus reconnue. Cette intégration est devenue un processus concret au Maghreb et en Europe. Toutefois, si les pays d'Europe occidentale sont en passe de créer un marché européen unique, il ne pourrait en être de même pour l'Union du Maghreb arabe qu'à la condition que ses capacités de croissance économique et de développement soient revitalisées et soutenues grâce au renforcement des capacités d'investissement et à l'instauration d'un environnement économique extérieur dynamique et favorable.

52. A cet égard, la dette extérieure et son cortège de conséquences néfastes constituent un problème particulièrement grave. Au cours de l'année écoulée, la Tunisie a connu un transfert négatif net de ressources s'élevant à des millions de dollars à un moment où les mouvements de capitaux étrangers se caractérisaient par un quasi-tarissement. Ce phénomène pénalise les efforts d'ajustement et de redressement accomplis par les pays en développement à revenu intermédiaire, tels que la Tunisie, et démontre qu'il n'est nullement tenu compte des sacrifices considérables que ces pays ont dû imposer à leurs peuples, ni des mesures audacieuses qu'ils ont décidées.

53. L'intervenant se félicite des décisions prises récemment par nombre de pays industrialisés à économie de marché en faveur de l'annulation de la dette extérieure des pays les moins avancés. Il appelle l'attention sur les observations formulées quelques jours auparavant devant l'Assemblée générale par le Président des Etats-Unis d'Amérique qui soulignait la nécessité pour les institutions de Bretton Woods d'accorder la priorité aux mesures de réduction de la dette.

(M. El Ghouayel, Tunisie)

54. Les travaux de la Commission sur la question de la dette seront d'une grande importance car ils conditionneront largement les travaux préparatoires de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement. La session extraordinaire constituera une occasion précieuse pour relancer le dialogue et intensifier la concertation entre le Nord et le Sud. Toutefois, pour être fructueux, tout dialogue doit être synonyme d'équilibre dans la façon de poser les problèmes et dans la manière de les résoudre. La session extraordinaire de l'Assemblée générale se doit donc d'approfondir ce dialogue et de définir l'interaction entre les problèmes afin d'en déduire les moyens de résoudre les difficultés entravant la coopération économique internationale. Lors de l'élaboration de la stratégie internationale du développement, il s'agira de circonscrire les champs d'activité prioritaires et de mettre en place les méthodes et les instruments de la coopération internationale pour le développement à l'horizon 2000.

55. Il apparaît de plus en plus clairement que les problèmes de croissance et de développement des pays en développement ont des incidences directes sur la sécurité et la stabilité aux niveaux national, régional et mondial et touchent à la santé de la planète elle-même. S'il est vrai que la protection de l'environnement est hautement prioritaire, il n'en demeure pas moins que, dans ce domaine, les pays en développement, malgré leur volonté de participer à l'effort global, n'ont ni les moyens financiers, ni les capacités scientifiques et techniques de mettre au point des stratégies et programmes systématiques, efficaces et durables. Il convient aussi de souligner que les tentatives faites pour se débarrasser, de façon anarchique, des déchets toxiques des résidus industriels représentent un crime contre la nature et une violation du droit de l'homme à la sécurité et à une existence saine. Etant donné l'ampleur alarmante de la pollution et la dégradation de l'environnement dans le monde résultant de schémas de développement industriel suivis pendant plusieurs siècles, la délégation tunisienne continue d'accorder une grande importance aux questions d'environnement et à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui, elle l'espère, se tiendra bien en 1992 au Brésil. Cette conférence contribuera au renforcement de la coopération internationale et à la mise en oeuvre d'une action globale, collective et concertée en vue de lutter contre les terribles menaces pesant sur l'environnement et d'assurer le progrès et le bien-être des générations futures.

56. En conclusion, l'intervenant souscrit aux voeux exprimés par les pays en développement dans la Déclaration de Caracas adoptée par la Réunion ministérielle extraordinaire du Groupe des 77 et lors de la neuvième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés de devenir partenaires dans le développement mondial et d'assurer la reprise du dialogue Nord-Sud.

57. M. MAIER (Organisation internationale du Travail) dit que la contribution de son organisation à la nouvelle stratégie internationale du développement s'inscrit dans le cadre des objectifs énoncés dans la Constitution de l'OIT, à savoir la justice sociale, le respect des droits de l'homme et le développement par la

(M. Maier)

promotion de l'emploi. Lors de l'élaboration de cette nouvelle stratégie, il faut tenir compte des enseignements du passé; à cette fin, une action concertée de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées sera capitale.

58. L'un des principes fondamentaux de l'OIT est que tout être humain a le droit à une vie décente. L'allègement de la pauvreté doit donc être au centre de toute stratégie internationale du développement. L'OIT a parfois été accusée de chercher à promouvoir la justice sociale plutôt que de contribuer à la création de richesses et à leur répartition grâce à une croissance accélérée. Or, la croissance, à elle seule, ne suffit pas pour permettre à tout un chacun de mener une vie décente. Pour ce faire, il est indispensable d'adopter une stratégie mondiale de lutte contre la pauvreté fondée sur une action concertée pour combattre le chômage et le sous-emploi.

59. Les objectifs et aspects sociaux du développement doivent faire partie intégrante des politiques de croissance économique. Le facteur humain dans le développement doit être aussi dûment pris en compte. Il est erroné de croire qu'il revient à l'Etat, et à lui seul, de mettre en place les institutions et structures que requièrent l'éducation, la formation et la santé de la population et de la main-d'oeuvre. Il faut qu'il y ait interaction entre l'Etat, le patronat, les travailleurs et leurs représentants pour réaliser cet objectif. Il faut également associer les travailleurs indépendants et le secteur non structuré au processus de prise de décisions. En revanche, la mobilisation des ressources revient à l'Etat, et à lui seul. La réduction des dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la santé, en particulier lorsque le secteur de la défense est épargné, ne peut que compromettre les chances des générations futures.

60. Un bon plan d'investissements dans les secteurs public et privé est essentiel à la création de nouveaux emplois. Toutefois, la croissance économique en soi ne suffit pas. La croissance se doit d'être plus axée sur l'emploi et, partant, la politique de l'emploi doit être au centre de toute politique de développement. Une approche globale de la croissance économique suppose plus qu'une simple augmentation de la production et plus qu'une apologie de l'"effet de ruissellement". Il faut se rappeler que la pauvreté est due essentiellement au chômage et au sous-emploi, facteurs d'autant plus importants que les taux de croissance démographiques sont élevés, notamment dans le tiers monde.

61. L'intervenant se félicite de l'importance accrue accordée à la dimension sociale et à l'élément emploi dans les programmes d'ajustement structurel. A cet égard, l'OIT contribue également à la formulation de politiques dans ce domaine en indiquant les conséquences des politiques macro-économiques en termes d'emploi et d'équité et en oeuvrant à l'adoption de politiques relatives au marché de l'emploi ainsi que d'autres microréformes au niveau national pour atténuer l'impact de ces politiques ou pour en faciliter l'adaptation dans un esprit de justice sociale. Des interventions ponctuelles sur les marchés de l'emploi sont nécessaires pour que la croissance économique et la création d'emplois productifs aillent de pair. Améliorer les indicateurs économiques nationaux quitte à réduire à la misère une

(M. Maier)

partie de la main-d'oeuvre provoquera inévitablement des troubles sociaux. Le respect universel des normes internationales du travail et des droits fondamentaux de l'homme est une condition sine qua non si l'on veut augmenter la productivité et la production et réaliser un consensus social, sans lequel il ne saurait y avoir d'ajustement démocratique.

62. A cet égard, l'expérience acquise par l'OIT dans le cadre de son Programme mondial de l'emploi revêt une importance particulière. L'organisation, en 1987, d'une réunion de haut niveau sur l'emploi et l'ajustement structurel, à laquelle ont participé des représentants de gouvernements, d'organisations professionnelles et d'institutions économiques et financières des Nations Unies, a contribué à faire progresser l'idée qu'un ajustement structurel peut être opéré au moindre coût social, à condition de s'y engager fermement, et ce sur la base d'un consensus social et des consultations tripartites. Les participants à la réunion ont réaffirmé que des organisations professionnelles libres et autonomes peuvent grandement contribuer à la formulation des grandes orientations économiques et à en assurer l'acceptation par les populations. Il convient que les politiques d'ajustement soient conçues de façon à accroître la capacité de production des pauvres et à empêcher une détérioration de leur niveau de vie.

63. Etant donné que plus d'un milliard de femmes seront économiquement actives au début du XXI^e siècle, il faudra déployer de gros efforts aux niveaux national et international pour garantir aux femmes les mêmes chances d'accès à la formation et à l'emploi.

64. Depuis de nombreuses années, le monde du travail est conscient de l'importance des questions d'environnement. L'OIT suit de près les débats consacrés à ces questions au sein et en dehors du système des Nations Unies, en particulier celles ayant trait à l'environnement professionnel et à la formulation de politiques. Des travaux de recherche sur la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que sur l'impact de l'environnement sur l'emploi et le développement en général ont été réalisés. Les questions relatives à l'environnement seront au centre des débats de la Conférence internationale du Travail devant se tenir en 1990, et il est à espérer que ces débats permettront de préciser le rôle de l'OIT dans ce domaine. L'OIT se réjouit également à la perspective de pouvoir coopérer avec le système des Nations Unies dans le cadre des préparatifs de la conférence de 1992 sur l'environnement et le développement.

65. M. BLANC (France), prenant la parole au nom des douze Etats membres de la Communauté européenne, dit que la situation économique mondiale, décrite dans l'Etude sur l'économie mondiale, 1989, inspire un certain optimisme. En 1988, la production mondiale a retrouvé son taux de croissance des années 70 et la situation économique en 1989 ainsi que les prévisions pour 1990 suggèrent une poursuite de l'expansion. Les pays membres de la Communauté européenne ont contribué à cette évolution favorable non seulement par l'augmentation régulière de leur production et de leurs importations, mais aussi par le maintien de leurs économies dans un état moyen d'équilibre et par leurs apports au financement, public et privé, du développement.

(M. Blanc, France)

66. Au cours des années 80, les taux de croissance les plus élevés - soit plus que le double de la moyenne mondiale - ont été enregistrés non par les pays industrialisés mais par les pays en développement d'Asie, où vivent environ les deux tiers de la population des pays en développement. En revanche, la situation en Afrique et en Amérique latine demeure inacceptable. Dans ces deux continents, le taux de croissance des ressources est inférieur à celui de la population. Cette situation exige un effort accru et concerté de la part des gouvernements et de la communauté internationale, ainsi que des pays directement concernés. A cet égard, la protection de l'environnement sera un élément essentiel de tout développement durable.

67. Il s'est révélé que les termes de l'échange, dont on croyait l'évolution cyclique, n'étaient pas, à long terme, favorables aux exportations de produits de base. En effet, la croissance mondiale incorpore de moins en moins de produits de base et la demande risque de rester inférieure à l'offre potentielle. Pour remédier à cette situation, il faut à la fois faire des efforts de stabilisation des recettes d'exportation - comme ceux dont la Communauté donne l'exemple avec les Accords de Lomé - et aider les pays à diversifier leurs exportations. Le Fonds commun du Programme intégré sur les produits de base, qui vient d'être mis en oeuvre, notamment son second guichet, est un des instruments de cette coopération.

68. De nombreux pays souffrent toujours du poids écrasant du service de la dette. Malgré une légère réduction de la dette extérieure de l'Amérique latine - le ratio sur les exportations est passé de 200 % en 1986 à 144 % en 1988 - des difficultés subsistent dans de nombreux pays du fait de la détérioration des termes de l'échange ou faible rendement des investissements faits avec des capitaux empruntés. Ces difficultés sont également dues à une évolution des taux d'intérêt qui n'étaient pas prévisibles à l'époque du contrat de prêt. La communauté des créanciers a pris d'importantes mesures d'allègement de la dette en faveur des pays africains qui avaient contracté d'énormes dettes auprès d'autres Etats, et des pays d'Amérique latine essentiellement endettés à l'égard du système bancaire mondial.

69. Nombreux sont également les pays qui demeurent désavantagés du fait de la lenteur ou de l'insuffisance des réformes de gestion ou de structure. La Communauté européenne estime à leur juste valeur les sacrifices exigés par l'ajustement structurel et ses Etats membres essayent, dans le cadre de l'assistance qu'ils fournissent, de prendre en compte l'aspect social des programmes d'ajustement. Cela étant, mieux vaut supporter les rigueurs de l'ajustement que de ne pas adopter le moindre programme.

70. La correction des déséquilibres structurels incombe à l'ensemble des Etats et des institutions internationales. Les ajustements structurels dans les pays en développement doivent être assortis d'une réduction des grands déficits et, donc, des grands excédents des économies les plus prospères. Parallèlement, les efforts nationaux et internationaux en faveur du développement doivent être intensifiés, notamment grâce à une mobilisation des ressources nécessaires. Les donateurs ne doivent pas perdre de vue l'objectif consistant à porter le montant global de l'aide publique au développement à 0,7 % du produit national brut. Les Etats membres de la Communauté européenne ont déjà versé d'importantes contributions aux institutions multilatérales qui concourent au développement.

(M. Blanc, France)

71. L'ajustement structurel, auquel les Douze ont procédé au cours des années 70, leur a permis de retrouver, à partir de 1986, une croissance soutenue. Le niveau de l'activité devrait pourtant être encore accru pour permettre une nouvelle réduction du chômage. Dans cette perspective, la constitution d'un grand marché unifié en 1992 représente une chance non seulement pour les Douze, mais aussi pour l'ensemble de leurs partenaires. Dans un marché unifié, où la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux est assurée, la concurrence sera plus serrée, la productivité accrue, et le chômage résorbé grâce à l'accélération de la croissance. Un marché unifié aura également pour conséquence de stimuler le commerce de la Communauté avec l'extérieur.

72. En effet, la Communauté, à elle seule, a contribué, au cours des dernières années, à la moitié de la croissance du volume des importations mondiales. Elle représente déjà un marché aussi important que celui des Etats-Unis d'Amérique puisqu'elle absorbe plus de 21 % des exportations des pays en développement. La participation active de la Communauté européenne aux Négociations d'Uruguay témoigne de sa volonté de promouvoir les échanges internationaux par la poursuite de leur libération. En témoignent également l'évolution du commerce agricole de la Communauté ainsi que le projet de libéralisation de ses importations de demi-produits en acier, qui sont favorables à ses grands fournisseurs extérieurs.

73. La Communauté européenne est aussi un facteur d'équilibre pour les relations économiques internationales; en témoigne le solde de sa balance des paiements courants rapporté à son produit intérieur brut. Le souci de préserver une croissance équilibrée et non inflationniste est partagé par les pays membres, qui, grâce à la mise en place de taux de change stables mais ajustables, ont pu apporter une réponse aux variations de grande ampleur qui ont affecté certaines monnaies.

74. Plusieurs Etats membres continuent d'entretenir avec certains pays en développement des relations particulières; de plus, la Communauté en tant que telle a mis en oeuvre avec les Conventions de Lomé une politique d'aide au développement sans comparaison. Le Fonds européen de développement, y compris le STABEX, assure la mise à la disposition des pays en développement des sommes tout à fait significatives et contribue en outre à atténuer l'impact d'une éventuelle chute de leurs recettes d'exportation. En outre, les pays membres apportent aux pays en développement 40 % de l'aide publique au développement qu'ils reçoivent. Au total, ce sont près de 20 milliards de dollars que les Douze ont apportés sous forme de dons ou de prêts à des conditions favorables, en plus des 2 milliards de dollars fournis par la Communauté en tant que telle.

75. Les mesures d'allégement de la dette prises par les pays membres ont fait l'objet d'un consensus de tous les pays concernés. Plusieurs pays membres ont annulé tout ou partie de leur créance d'aide publique en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés, option que les autres principaux créanciers ont finalement reprise à leur compte à la suite du sommet de Toronto. A eux seuls, les Douze ont annulé 6 milliards de dollars de prêts d'aide publique au développement consentis aux pays d'Afrique subsaharienne. De nouvelles mesures d'annulation importantes entreront en application dès janvier 1990. La Communauté a également

(M. Blanc, France)

contribué massivement au programme spécial "Afrique" de la Banque mondiale dans le cadre duquel certains de ses membres apportent, pour participer au financement de l'ajustement structurel, des prêts coordonnés avec la Banque mondiale. Les Douze souhaitent que la neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) permette de disposer des sommes rendues nécessaires par l'expansion du champ d'activité de l'IDA et d'amorcer une reprise de la croissance dans les pays bénéficiaires. A cet égard, les Douze ont appuyé la récente recommandation de la Banque mondiale de favoriser une réduction des dettes bancaires réservée aux pays pouvant prétendre à une assistance de l'IDA.

76. Les banques doivent concevoir de nouveaux mécanismes permettant aux pays débiteurs d'Amérique latine d'honorer leurs obligations sans compromettre leur croissance. A cet égard, les Douze se félicitent du récent accord conclu entre le Mexique et les banques créancières et espère la conclusion d'un accord de principe dans le cas des Philippines et autres pays qui appliquent des programmes d'ajustement. Il importe de s'assurer que le FMI dispose de moyens adéquats pour participer activement à la mise en oeuvre de ces opérations de réduction de dettes.

77. La Communauté et ses Etats membres ont également contribué à la formation de personnel dans les pays en développement, à l'amélioration des infrastructures et à la création de conditions plus favorables à la mobilisation de l'épargne locale, à l'investissement et à l'efficacité du concours en provenance des pays développés.

78. Les vues de la Communauté et de ses Etats membres procèdent tout naturellement d'une conviction d'interdépendance. Dans cette optique, la Communauté considère qu'il existe une complémentarité entre la session extraordinaire de l'Assemblée générale devant se tenir en avril 1990 et la préparation d'une stratégie internationale du développement. La session devrait faire le point des transformations majeures intervenues dans l'économie mondiale et explorer les possibilités de coopération multilatérale, tandis que la stratégie devrait s'articuler autour d'un petit nombre de thèmes touchant le développement. La dernière réunion du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement a eu des effets positifs. Il s'agit en particulier de son caractère adapté à la spécificité des pays et des situations et de sa flexibilité en fonction de l'évolution de la situation économique internationale. Les Douze espèrent que les négociations conduiront à un accord sur la structure de la stratégie. Ils comptent également contribuer aux travaux du Comité préparatoire de la session extraordinaire. La session extraordinaire et la stratégie devraient jeter les bases d'un nouveau dialogue plus positif afin que les pays soient à la hauteur des défis des années 90. A cette fin, il est impérieux de revitaliser l'appareil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

79. Enfin, la question de l'environnement et, en particulier, la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prennent une importance croissante. La préservation de l'environnement engage la responsabilité partagée de la communauté internationale et de tous les gouvernements; cela étant, les pays développés ont une responsabilité particulière en la matière.

La séance est levée à 17 h 30.